

**DIRECTION AMENAGEMENT URBANISME**

**SERVICE AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS**

**Nos réf. : Service Autorisation du Droit des Sols**  
**Affaire suivie par NOEL Florence**

**Vos réf. : Numérotation**  
**PC 20Y0051**  
**Maison Individuelle**

**CERTIFIE**

Que le bien sis à La Roche-sur-Yon : **Rue Albert Camus**

Cadastré : ZS 340 - ZS 343 - ZS 348

**PORTENT LES NUMEROS DE VOIRIE : 29**

**En foi de quoi le présent certificat a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.**

La Roche-sur-Yon, le 7 juillet 2020

Le Service Autorisations du Droit des Sols  
Florence NOEL



Commune :  
ROCHE SUR YON (LA) (191)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 8037W  
Document vérifié et numéroté le 11/03/2020  
ACDIF La Roche sur Yon  
Par Vincent BELVÉZE  
Inspecteur des Finances Publiques  
Signé

Pôle Topographique Gestion Cadastre VENDÉE  
Cité Administrative TRAVOT  
Rue du 93ème RI  
BP 767  
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
Téléphone : 02 51 45 12 39

ptgc.850.la-roche-sur-yon@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou un plan de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Section : ZS  
Feuille(s) : 000 ZS 01  
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 11/03/2020  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé

Par BRETAUDEAU (2)

Réf. : 18/126  
Le 17/02/2020

(1) Flayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraités du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriée, etc...)

*Modification selon les enregistrements d'un acte à publier*

